



Le résultat s'affiche ci-dessous automatiquement après l'évaluation.

Nom de l'entreprise	SORE BATIMENT
Date de l'évaluation	01/10/2015

Nom de votre entreprise	ISORE BATIMENT
-------------------------	----------------



Légende	
Maturité raisonnable	
Maturité moyenne	
Maturité faible	
Non applicable	

Social	3,0
Environnemental	2,8
Economique	2,8
Territorial	2,4
Gouvernance	2,2
MOYENNE	2,6

Catégorie	Principe	Description	Indicateur
SOCIAL	Principe d'actions prioritaire n°1	Favoriser le bien être et la qualité de vie au travail	
	Principe d'actions prioritaire n°2	Développer les compétences de tous les salariés	
	Principe d'actions prioritaire n°3	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	
	Principe d'actions avancé n°16	Éviter le recours abusif à des contrats entraînant la précarité	
	Principe d'actions avancé n°17	S'assurer du respect des droits fondamentaux (tout au long de la chaîne de sous-traitance)	
ENVIRONNEMENTAL	Principe d'actions prioritaire n°4	Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau et de matières premières	
	Principe d'actions prioritaire n°5	Réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau	
	Principe d'actions prioritaire n°6	Favoriser la réduction et la valorisation des déchets	
	Principe d'actions avancé n°18	Prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception des produits et services	
	Principe d'actions avancé n°19	Améliorer la performance environnementale des bâtiments	
ECONOMIQUE	Principe d'actions prioritaire n°7	Garantir la performance économique et la pérennité de l'entreprise	
	Principe d'actions prioritaire n°8	Respecter les intérêts des clients et des consommateurs	
	Principe d'actions prioritaire n°9	Etablir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts	
	Principe d'actions avancé n°20	Agir avec loyauté sur les marchés	
	Principe d'actions avancé n°21	Refuser et prévenir la corruption sous toutes ses formes	
TERRITORIAL	Principe d'actions prioritaire n°10	Contribuer au développement économique et social des territoires des Pays de la Loire	
	Principe d'actions prioritaire n°11	Privilégier les achats auprès des fournisseurs locaux	
	Principe d'actions prioritaire n°12	Agir sur les freins à l'insertion et à l'emploi	
	Principe d'actions avancé n°22	Accueillir des jeunes pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise	
	Principe d'actions avancé n°23	Contribuer à des initiatives d'intérêt général dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport	
GOUVERNANCE	Principe d'actions prioritaire n°13	S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE	
	Principe d'actions prioritaire n°14	Rendre des comptes de manière transparente sur les objectifs, pratiques et résultats en matière de RSE	
	Principe d'actions prioritaire n°15	Etablir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts	
	Principe d'actions avancé n°24	Témoigner de sa démarche RSE pour sensibiliser les parties prenantes et encourager d'autres entreprises du territoire à s'engager	
	Principe d'actions avancé n°25	Favoriser les achats responsables et intégrer le respect de ce référentiel dans la sélection des fournisseurs	

